

PARENT Caroline

Contrat : N° 54001652 - Evasio temporaire

COMMENT CONTACTER EUROP ASSISTANCE ?

Si votre contrat comporte la

GARANTIE ASSISTANCE

Si vous êtes victime d'une maladie, d'une blessure, d'un accident nécessitant l'intervention d'EUROP ASSISTANCE, pour bénéficier des garanties de votre contrat, il est impératif de **nous contacter préalablement à toute intervention** :

Europ Assistance France

24h/24



01 41 85 85 85

(+33.1.41.85.85.85 depuis l'étranger)
par télécopie au 01.41.85.85.71
(+33.1.41.85.85.71 depuis l'étranger)

Nous vous demanderons de préciser :

- vos nom et prénom et éventuellement votre adresse,
- le pays, la ville ou la localité dans lesquels vous vous trouvez,
- l'adresse exacte (N°, rue, hôtel éventuellement, etc.) et surtout le numéro de téléphone permettant de vous joindre.
- votre numéro de contrat.
- Rappelez-le systématiquement lors de toutes vos relations ultérieures avec EUROP ASSISTANCE.

Attention :

Aucune intervention ne sera prise en charge par EUROP ASSISTANCE FRANCE si elle n'a pas fait l'objet d'un accord préalable de la direction médicale d'EUROP ASSISTANCE FRANCE.

Si votre contrat comporte une

GARANTIE ASSURANCE

Lorsque vous souhaitez déclarer un sinistre assurance, dans les 2 jours ouvrés, à partir du moment où vous avez connaissance du Sinistre pour la garantie « BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS » en cas de vol, et dans les 5 jours dans tous les autres cas, vous ou toute personne agissant en votre nom, devez **déclarer votre sinistre** :

En priorité, en ligne sur notre site :

<https://sinistre.europ-assistance.fr/>



à l'adresse suivante :

EUROP ASSISTANCE
Service Indemnisation ICV
1, promenade de la Bonnette
92633 Gennevilliers cedex



33 (0)1 41 85 90 72
du lundi au vendredi de 9h à 18h